



Monsieur Jean-Louis de BERNARDY
Président de l'AFIC
23, rue de l'Arcade
75008 PARIS

Paris, le 31 août 2009

Objet : Non-respect de la Charte des investisseurs en capital

Monsieur le Président,

Par ce courrier, nous portons à votre connaissance le communiqué ci-joint relatant des faits de nature à décrédibiliser totalement la Charte des investisseurs en capital publiée par votre association en juin 2008.

Une charte même aussi peu contraignante que celle que vous avez adoptée, engage ses signataires, sinon à la respecter, du moins à faire semblant sans se faire remarquer.

Ce n'est manifestement pas le cas de WEINBERG CAPITAL PARTNERS, signataire de votre Charte, dans son opération sur TEAM PARTNERS GROUP et DATEM.

Les salariés des sociétés de ce groupe sont exaspérés par les pratiques anti-sociales de ses dirigeants. Monsieur Bernard PARISOT, délégué syndical CGT, fait systématiquement l'objet de discriminations relevées d'ailleurs par l'Inspection du Travail, voire même d'attaques. Très récemment encore, il vient d'être assigné devant le Tribunal de Grande Instance de BEAUVAIS ainsi que l'une de ses collègues, Madame Dominique AYGALENC, également représentante syndicale.

Les difficultés de l'entreprise ne peuvent être reprochées aux salariés : en effet, ils ne sont pas responsables de la pression financière qui étrangle aujourd'hui l'activité de leur société. On ne saurait pas non plus leur reprocher de défendre leur outil de travail, leur savoir-faire, leurs qualifications.

L'attitude de dirigeants opérationnels peut conduire à des extrémités violentes, comme s'en faisaient l'écho encore très récemment les médias. Rien ne permet de présager aujourd'hui les conséquences de l'exaspération des salariés de TEAM PARTNERS GROUP et DATEM, étant donné les pratiques anti-sociales de dirigeants soutenus, voire encouragés, par les actionnaires professionnels de votre association.

Par conséquent, nous vous demandons de prendre vos responsabilités, comme garant du respect de la Charte des investisseurs en capital (et notamment de son article 4), et de nous tenir informés des sanctions prises par votre organisation à l'égard de WEINBERG CAPITAL PARTNERS.

Dans cette attente,
nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Collectif LBO